

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 6 JUILLET 2021**

Le Conseil Municipal de la Commune d'ALBY-SUR-CHERAN s'est réuni le mardi 6 juillet 2021 à 19h30, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude MARTIN, Maire.

Présents :

Mme BOCH Jocelyne, Mme MONGELLAZ Anna, Mme GUIRAO Céline, Mme ANSQUER-LE DUFF Stéphanie, Mme DULLIN Sandra, Mme THOME Emmanuelle, Mme CLARENS Lyne, M. FRANCHIOLO Roger, M. GERMAIN Didier, M. LECOMTE Jérôme, M. CAQUET Patrice, Mme BARILLIER Agnès, Mme MALLINJOURD Mireille, M. MONTESSUIT Vincent.

Avaient donné procuration :

M. BASTIEN David (Procuration à M. MARTIN Jean-Claude)
M. THEVENON Julien (Procuration à Mme CLARENS Lyne)
M. LANSARD Yannick (Procuration à Madame BARILLIER Agnès)
Mme FLEYS Sandrine (Procuration à Madame MONGELLAZ Anna)
M. DANTON Christophe (Procuration à Mme BOCH Jocelyne)
M. MOULIN Laurent (Procuration à M. FRANCHIOLO Roger)
M. ZUNINO Xavier (Procuration à Mme GUIRAO Céline)
M. JABIOL Alexandre (Procuration à M. MONTESSUIT Vincent)

Date d'envoi de la convocation : 30 juin 2021

Secrétaire de séance : Mme Jocelyne BOCH

Sur proposition de Monsieur Jean-Claude MARTIN, **le compte-rendu du Conseil Municipal du 1^{er} juin est adopté à l'unanimité.**

En préambule, Monsieur le Maire accueille Madame Hakima OUATAH qui a pris son poste de Directrice Générale des Services le 5 juillet. Celle-ci se présente brièvement : elle habite sur la commune et occupait depuis 10 ans un poste au Grand Annecy. Elle se dit très heureuse de travailler pour une commune à taille humaine.

Monsieur le Maire demande ensuite à l'assemblée de bien vouloir accepter d'ajouter un point qui a été omis dans l'envoi de l'ordre du jour :

Il s'agit de l'autoriser à signer une convention avec le SILA afin de régulariser une autorisation de passage de canalisation d'eaux usées.

Les conseillers municipaux acceptent à l'unanimité de rajouter ce point à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire indique qu'il demandera à l'assemblée de se prononcer sur un dossier particulier en questions diverses : celui de Monsieur Jean-Max Grondin.

DOSSIERS SOUMIS A DELIBERATIONS

FINANCES

1- Approbation du Plan de financement des opérations programmées par le Syane dans le cadre des travaux de la Place de l'église et engagement financier de la collectivité.

Le SYANE (Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie) envisage de réaliser dans le cadre de son programme 2021, l'ensemble des travaux d'éclairage relatifs à l'opération Place de l'Eglise d'un montant global estimé à 87168,24€. La participation communale s'élève à 57 272,65 € + 2 615 € comme contribution aux frais de fonctionnement.

Monsieur le Maire demandera à l'assemblée :

- D'approuver le plan de financement tel que proposé ci-dessus
- De s'engager à verser 80% du montant de la contribution communale aux frais de fonctionnement, soit 2 092€ à réception de la première facture de travaux,
- De s'engager à verser au SYANE la participation à la charge de la commune (hors contribution aux frais de fonctionnement), sur la base de 80% de ladite participation, après réception de la première facture de travaux, soit 45 818€.

Etant entendu que le solde sera régularisé lors du décompte définitif de l'opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents et représentés, par 23 voix « pour », le plan de financement proposé et actent l'engagement financier de la collectivité suivant les modalités proposées.

2- Décision Modificative n.1 au BP 2021 (régularisation d'écriture)

Une erreur s'est glissée dans les écritures relatives au BP 2021.

En effet, le résultat repris ne tenait pas compte des résultats cumulés

Le résultat de clôture de l'exercice 2020 en investissement s'élève à - 72 438.11 €.

Or, pour l'investissement, 545 450.78 € sont inscrits en dépenses d'investissement (001) au BP 2021, alors que le résultat de clôture est de 72 438.11 € (-545 450.78, résultat 2020 – 473 012.67, résultat 2019).

En conséquence, il faut diminuer les dépenses d'investissement de 473 012,67 €. On doit donc enlever cette somme du chapitre 001 (solde d'exécution de la section d'investissement reporté)

Il faut, parallèlement à cela, ventiler les 545 450,78€ en dépenses d'investissement, ce qui permet de retrouver notre résultat global de clôture 2020 en dépenses (545 450,78 – 473 012,67 = 72 438,11€)

3- Pour ce qui concerne la ventilation des - 545 450,78€ :

- des crédits nouveaux ont été ouverts avant le vote du budget par la délibération 2020-01-12 n°2/4 (correspondant au ¼ des crédits ouverts au BP 2020) pour le chapitre 23 (investissement) : crédits nouveaux ouverts : 292 650.00 €

Monsieur le Maire proposera de ventiler les 292 650€ en dépenses d'investissement de la façon suivante :

- compte 2312 : 42 650 €,
- compte 2313 : 150 000€,
- compte 2315 : 100 000€,

inscrire 226 300,78€ au chapitre 21 (immobilisations corporelles),
 inscrire 26 500€ au chapitre 020 (dépenses imprévues d'investissement),
 Ce qui fait bien un total de 545 450,78 €.

Pour l'équilibre du budget, il est proposé d'inscrire parallèlement 72 438,11€ en recettes d'investissement, au chapitre 10, article 1068.

La décision modificative n.1 consiste donc globalement à inscrire 72 438,11€ en dépenses et recettes d'investissement, ceci correspondant à la prise en compte du résultat de clôture 2020.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6042 : Achats prestations de services (autres que terrain à aménager)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-615221 : Entretien et réparations bâtiments publics	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-615231 : Entretien et réparations voiries	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
INVESTISSEMENT				
D-001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	473 012.67 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	473 012.67 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-020 : Dépenses imprévues (investissement)	0.00 €	26 500.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues (investissement)	0.00 €	26 500.00 €	0.00 €	0.00 €
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-1068 : Excédents de fonctionnement capitalisés	0.00 €	0.00 €	0.00 €	72 438.11 €
TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0.00 €	0.00 €	0.00 €	72 438.11 €
D-2151 : Réseaux de voirie	0.00 €	226 300.78 €	0.00 €	0.00 €

TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	226 300.78 €	0.00 €	0.00 €
D-2312 : Agencements et aménagements de terrains	0.00 €	42 650.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313 : Constructions	0.00 €	150 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315 : Installations, matériel et outillage technique	0.00 €	100 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0.00 €	292 650.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	473 012.67 €	545 450.78 €	0.00 €	72 438.11 €
Total Général				
		72 438.11 €		72 438.11 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents et représentés, par 23 voix « pour », la Décision Modificative proposée.

ADMINISTRATION

1- Avenant à la convention initialement conclue avec Coup de Pouce Emploi, la structure ayant changé de nom et devenant SOLAL.

Le 11 mai dernier, le Conseil Municipal a délibéré pour autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de mise à disposition d'un bureau, une fois par semaine à l'association Coup de Pouce Emploi.

Cette association a changé de nom et, est devenue SOLAL depuis le 25 juin.

Il est donc nécessaire d'établir un avenant à la convention pour prendre en compte ce changement de dénomination.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 22 voix « pour », autorise Monsieur le Maire à signer un avenant à la convention initiale pour acter le changement de coup de pouce emploi en SOLAL.

Monsieur Vincent Montessuit ne prend pas part au vote.

2- Approbation de la convention d'adhésion au programme Petites Villes de Demain

Le programme Petites villes de demain vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, et leur intercommunalité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement.

Le programme doit permettre d'accélérer la transformation des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs, et en faire des territoires démonstrateurs des solutions inventées au niveau local contribuant aux objectifs de développement durable.

Il traduit la volonté de l'Etat de donner à ces territoires la capacité de définir et de mettre en œuvre leur projet de territoire, de simplifier l'accès aux aides de toute nature, et de favoriser l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre les parties prenantes du programme et de contribuer au mouvement de changement et de transformation, renforcé par le plan de relance.

Le programme, piloté par l'ANCT, est déployé sur l'ensemble du territoire national et il est décliné et adapté localement. Pour la communauté d'agglomération du Grand Annecy, ce programme concerne 3 communes : Alby-Sur-Chéran, Fillière, Groisy.

Ces 3 candidatures ont été soutenues et sont conjointes avec la communauté d'agglomération du Grand Annecy.

Les Collectivités bénéficiaires ont été labellisées au titre du programme Petites villes de demain par la préfecture du département de Haute Savoie, le 7 janvier 2021.

La convention d'adhésion Petites Villes de Demain a pour objet d'acter l'engagement des Collectivités bénéficiaires et de l'Etat dans le programme.

La Convention engage les Collectivités bénéficiaires à élaborer et/ou à mettre en œuvre un projet de territoire explicitant une stratégie de revitalisation à l'échelle de 3 villes retenues dans le programme et de la communauté d'agglomération du Grand Annecy, dans un délai de 18 mois maximum à compter de la date de signature de la Convention.

Un Comité de projet, co-présidé par le représentant de l'Etat et la Présidente de la communauté d'agglomération du Grand Annecy validera les orientations et suivra l'avancement du projet.

La convention comporte un descriptif du territoire de l'agglomération du Grand Annecy et des 3 communes : historique, évolutions, enjeux.

La partie centrale de la convention détaille les stratégies et actions à engager concourant à la revitalisation (2020-2026) sur les territoires concernés.

La stratégie d'aménagement du projet de territoire de la communauté d'agglomération du Grand Annecy s'appuie sur l'ambition de faire du Grand Annecy « une agglomération Archipel », c'est-à-dire un ensemble de pôles de vie, de logements et de services bien reliés entre eux, qui fonctionnent en réseau et appartiennent à un ensemble cohérent.

Les besoins en ingénierie estimés concernant la stratégie de développement, la mobilité, les commerces, services, tiers lieux sont également listés.

Cette convention d'adhésion, d'une durée de 18 mois, sera suivie d'une convention cadre pouvant valoir convention ORT (Opération de Revitalisation des Territoires).

- Vu le courrier de la Ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales du 11 décembre 2020 retenant les candidatures des communes d'Alby-Sur-Chéran, de Fillière et de Groisy au programme Petites villes de demain,
- Vu le courrier du Préfet de Haute-Savoie du 7 janvier 2021 relatif à la mise en œuvre du programme Petites villes de demain,
- Vu le courrier du Préfet de Haute-Savoie du 5 mars 2021 relatif au recrutement et aux modalités de financement du poste de chef de projet.
- Vu la délibération prise par l'agglomération le 24 juin 2021,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'approuver la signature de la convention d'adhésion au programme Petites villes de demain,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire, à l'unanimité des présents et représentés, à signer la convention d'adhésion au programme Petites Villes de Demain et tous actes s'y rapportant.

3- Signature d'une convention avec le SILA (Point rajouté, proposé en début de séance à l'assentiment du conseil municipal)

La commune a consenti au SILA une autorisation de passage d'une canalisation sur la parcelle B1179 lui appartenant, acquise en 2014.

Afin de procéder à la régularisation de cette servitude, Monsieur le Maire doit signer une convention avec le SILA pour concéder à celui-ci, à titre perpétuel, une servitude de passage en tréfonds des eaux usées à vocation publique.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 23 voix « pour », autorise Monsieur le Maire à signer la convention précitée.

DOSSIERS NON SOUMIS A DELIBERATION

QUESTIONS DIVERSES

1- Point travaux Place de l'église

Monsieur le Maire présente le bilan financier du projet à ce jour :

Compte tenu de la subvention octroyée par la Région et en considérant le retour de FCTVA à l'année N+2 : le coût de l'opération s'élève aujourd'hui à 342 911,09€ TTC.

Il est à noter que le Département n'a encore pas notifié son aide potentielle.

Travaux Commune		TOTAL Commune TTC	478 913,25 €
Tranche ferme HT	332 029,75 €	Subvention Région	80 000,00 €
TVA 20,00%	66 405,95 €	CDAS CD74 en attente	
Tranche ferme TTC	398 435,70 €	Commune	398 913,25 €
		FCTVA (N+2)	56 002,18 €
Tranche optionnelle HT	17 158,25 €		
TVA 20,00%	3 431,65 €		
Tranche optionnelle TTC	20 589,90 €		
		Total aménagements	342 911,09 €
TOTAL TTC	419 025,60 €		
Travaux SYANE			
Total TTC	87 168,44 €		
Part commune	57 272,65 €		
Frais de dossier	2 615,00 €		
Maitrise d'œuvre commune			
HT	17 983,76 €		
TVA	3 596,75 €		
TTC	21 580,51 €		

Les travaux ont démarré comme prévu avant le 30 juin.

Patrice Caquet, en réponse à un certain nombre de questions indique que

- Les entreprises décaissent jusqu'à la molasse pour garantir un drainage des eaux pluviales.
- Des arbres ont dû être coupés car ils étaient malades.
- Les travaux spécifiquement « espaces verts » qui étaient inscrits en tranche optionnelle dans l'appel d'offres vont pouvoir être confiés à l'entreprise retenue. Les essences choisies le seront avec les membres du groupe de travail.

2- Rénovation de l'éclairage public – tranche 2

Monsieur le Maire et M. Patrice CAQUET expliquent qu'ils travaillent avec le Syane sur la deuxième tranche de travaux inscrits au budget.

Ces travaux permettront 60% d'économie d'énergie. Le retour sur investissement se fera sur 8 ou 9 ans.

Coût prévisionnel des travaux

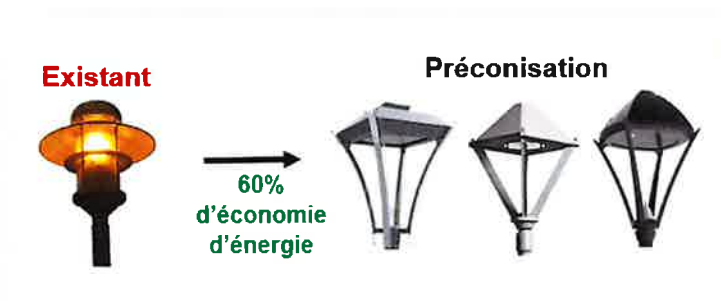
	Coût des travaux	Prévision d'économie d'énergie	Répartition du financement prévisionnelle ¹	
			SYANE	COMMUNE
Armoire AY	12 621 € TTC	60%	5 817 €	6 804 € TTC
Armoire AX	13 592 € TTC		7 326 €	6 266 € TTC
Armoire AW	8 738 € TTC		3 841 €	4 897 € TTC
Armoire AB	22 000 € TTC		8 842 €	13 158 € TTC
Armoire AN	44 000 € TTC		17 685 €	26 315 € TTC
Armoire AC	8 000 € TTC		3 216 €	4 784 € TTC
Armoire AV	10 001 € TTC		5 476 €	4 525 € TTC
Armoire AQ	27 000 € TTC		10 853 €	16 147 € TTC
Armoire AR ²	122 364 € TTC		49 183 €	73 181 € TTC
TOTAUX	268 316 € TTC			112 239 € TTC

¹ La répartition est faite sur des prévisions de travaux. Elle sera ajustée après une visite terrain de l'entreprise et la validation du dossier d'EXE par la commune

² Eclairage de la place du barrage + éclairage du pont neuf + éclairage « rue du Pont Vieux »

3- Eclairage Public rue du Pont Neuf – Choix des luminaires

17 lampadaires sont à changer au Pont neuf. On va passer à de l'éclairage LED. Plusieurs modèles sont proposés :



La majorité des conseillers présents optent pour le 1^{er} modèle : le modèle Stanza. C'est donc celui-ci qui sera choisi pour un coût unitaire de 550€

M. Patrice CAQUET indique que les devis sont demandés pour équiper la place de la Grenette.

4- Travaux prévus au Budget Primitif dans les écoles

- Salle au-dessus du préau de l'école primaire

Suite à la réunion des commissions scolaire et travaux pour envisager la création d'une salle au-dessus du préau, le cabinet d'architecte JF Bouvier a été reçu par le Maire et les adjoints. Les remarques émises par les commissions sur le premier projet présenté lui ont été transmises. Il doit retravailler là-dessus et renvoyer une proposition.

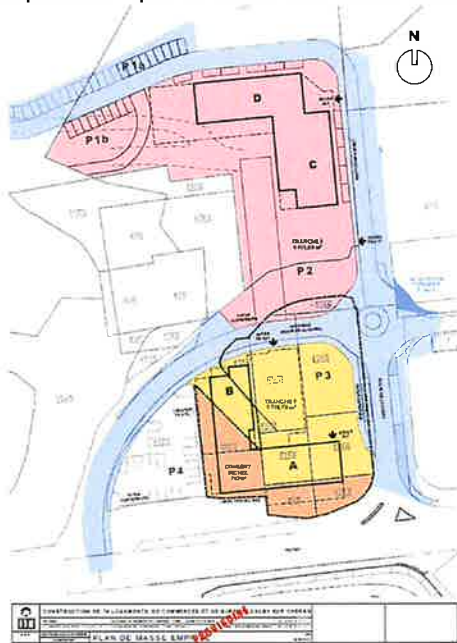
- Rénovation thermique bâtiment école primaire
Le dossier est en cours. On est dans l'attente des retours de l'architecte.

5- Dossier aménagement de La Combe

M. Le Maire indique que c'est un projet sur lequel la commune avance petit à petit avec la société Priams.

L'emprise foncière a été déterminée. On doit reculer un peu le bâtiment qui sera à la place de la poste : on prend ainsi quelques mètres sur le terrain de pétanque. Ils seront reportés sur un terrain stabilisé non utilisé par le foot.

Il est précisé que le recul des bâtiments n'empiète que sur du terrain communal.



La vente entre la société Priams et la famille Michel devrait être signée prochainement. La commune a interrogé France Domaine depuis plus de deux mois : nous avons donc un accord tacite.

Une étude sur les réseaux reste à faire.

Les bâtiments bénéficieront d'une chaufferie bois chacun.

Des contacts sont à reprendre par Priams sur les personnes qui voudront s'installer dans ce quartier.

Point sur la poste : Le Conseil Municipal devra avoir une discussion pour savoir s'il fait tout pour garder un bureau de poste ou s'il envisage de transférer ce service dans un commerce. Cela sera fonction de ce que l'on accepte de financer.

Dès que suffisamment de réponses précises pourront être apportées sur les détails du projet, une réunion publique de présentation sera organisée.

6- 14 Juillet

Un point est fait sur les festivités du 14 juillet avec l'intervention du festival itinérant TransBauges.

7- Dossier Jean-Max Grondin

Il est donné lecture du courrier de Madame Quentel et de Monsieur Grondin adressé à Mme Jocelyne BOCH avec copie à tous les conseillers.

La demande d'annulation du loyer de février du chalet qu'ils occupaient à la Combe est examinée.

Après discussion des avis divers sont donnés. Une majorité se dégage pour clore ce dossier en accédant à la demande.

Une délibération dans ce sens sera soumise à un prochain conseil municipal.

Séance levée à 21h45

La secrétaire de séance,



Jocelyne BOCH